

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE de LA CHAVANNE  
73800

Séance du 08 juillet 2025

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15                             | 12          | 11                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 02 juillet 2025        |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 02 juillet 2025  |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|                          |

L'an deux mil vingt cinq

et le huit juillet

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 073-217300821-20250708-DEL2025\_19-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : BONI Émilie.**Absents** : /

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

**Attribution de terrains communaux**

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. le Maire redonne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal dans lequel les 2 parcelles n° A 667 et A 668 avaient été dissociées des autres pour une prise de décision lors de la prochaine séance.

Une rencontre entre les différents agriculteurs et les élus a eu lieu afin de définir les attentes et les besoins de chacun.

A l'issue de cette rencontre, un accord a été trouvé entre les agriculteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 11, contre = 0, abstention = 0,) :

- décide d'accorder les 2 parcelles n° A 667 et A 668 aux nouveaux exploitants en les rajoutant sur le contrat de location en cours.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré,  
Pour copie conforme.Le Maire,  
Michel DURET


La secrétaire de séance,  
BENOIT Véronique

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du